



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Collège Montmorency

Mai 2022

Québec, le 5 juillet 2022

Monsieur Olivier Simard
Directeur général
Collège Montmorency
475, boulevard de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 25 mai 2022, du suivi transmis par le Collège Montmorency le 22 décembre 2021 concernant les deux recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport d'avril 2018, la Commission avait recommandé au Collège :

- de poursuivre ses actions pour assurer la qualité de la gestion des programmes d'études;
- de s'assurer, à la formation ordinaire, de l'efficacité des mécanismes qu'il met en œuvre pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

En ce qui concerne la première recommandation, le Collège a déposé une lettre explicative et le *Guide de gestion des programmes* adopté par la Commission des études en décembre 2019. Le Guide est « un outil réalisé pour encadrer la vie des programmes d'études de la formation ordinaire au Collège Montmorency ». Il s'agit donc d'un document de référence pour les comités de programme. La Commission constate que la mise en place du Guide permet d'améliorer les points ciblés par la Commission concernant les communications et le renforcement de l'approche-programme. En effet, les principes généraux mis de l'avant dans le Guide ainsi que les rôles et les responsabilités qui y sont clairement définis favorisent l'approche-programme. Le Guide comporte une définition de l'approche-programme et met de l'avant des principes comme l'importance du caractère interdisciplinaire, l'apport de la formation générale, la recherche de l'adhésion et la valorisation du consensus.

Sur la base de la démonstration effectuée par le Collège, la Commission estime que les travaux réalisés répondent aux améliorations demandées. Elle lève donc la recommandation. Par ailleurs, le Collège indique que l'évaluation continue de programme sera implantée prochainement et que cela permettra de relever les forces et les points à améliorer des programmes d'études, incluant la qualité de la gestion de ces programmes, et à en assurer la prise en charge le cas échéant. À cet effet, le prochain cycle d'audit sera l'occasion pour la Commission, d'apprécier l'efficacité de ce mécanisme et, pour le Collège, d'en témoigner.

Pour ce qui est de la deuxième recommandation, le Collège a déposé une lettre explicative dans laquelle il présente l'état de la situation des travaux réalisés afin de répondre à cette recommandation. Il a également transmis le gabarit de la description institutionnelle ainsi que deux exemples de description institutionnelle pour deux cours. Il mentionne de plus qu'il poursuit ses travaux de révision de la PIEA et que l'une des modifications vise à apporter des précisions sur l'évaluation intégratrice de cours. D'ailleurs, le gabarit de la description institutionnelle comprend une section sur l'évaluation intégratrice du cours et les éléments devant être présentés, soit la nature, le contexte de réalisation, la pondération et les critères d'évaluation. La description institutionnelle est donc un outil balisant l'élaboration des évaluations finales de cours.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité ainsi que sa gestion dynamique et intégrée. Elle estime que les outils présentés par le Collège sont porteurs et ont le potentiel de contribuer à la prise en charge des éléments à améliorer ciblés par la recommandation, puisqu'ils balisent l'élaboration de l'évaluation intégratrice. Toutefois, la démonstration du Collège ne permet pas de conclure, à ce moment-ci, que les évaluations intégratrices de cours sont analysées périodiquement par une instance déterminée par la Direction des études qui encadre cette analyse et s'assure que les améliorations requises sont prises en charge. La recommandation est donc maintenue et la Commission demeure en attente de documents permettant de compléter la démonstration du Collège à l'égard de la mise en œuvre et de l'efficacité de son mécanisme, et ce, d'ici le **30 novembre 2022**.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Claudia Martinez.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} France Lamarche, directrice des études